



Madame la Présidente, Monsieur le Président,

16 OCT. 2018

Alors que la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE 2016-2021) et du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI 2016-2021) est en cours, nous lançons aujourd'hui les travaux de préparation des prochains SDAGE et PGRI (2022-2027) sur le bassin Rhône-Méditerranée.

Conformément aux articles L. 212-2 et L.556-11 et 12 du code de l'environnement, nous souhaitons recueillir votre avis sur les politiques de l'eau et de prévention des inondations.

Aussi, plusieurs documents portant sur les enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation dans le bassin Rhône-Méditerranée sont mis à votre disposition via deux questionnaires en ligne distincts, en vue de recueillir vos observations.

Le questionnaire sur les enjeux de l'eau vous donne accès aux questions importantes, au calendrier et programme de travail pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) à l'adresse : <http://bit.ly/consultation-qi-sdage>.

Le questionnaire sur les risques d'inondation vous donne accès aux questions importantes, au calendrier et programme de travail pour la révision du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), à l'actualisation de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) et des territoires à risque important d'inondation (TRI) à l'adresse : <http://bit.ly/consultation-inondation>.

Votre contribution est attendue au plus tard le 2 mars 2019 pour la préparation du SDAGE et au plus tard pour le 2 mai 2019 pour la préparation du PGRI.

Pour ce qui concerne le SDAGE, d'importantes actions sont d'ores et déjà engagées dans différents domaines : la gestion équilibrée de la ressource en eau (économies d'eau, améliorations du partage de l'eau, mobilisation des ressources de substitution lorsque nécessaire), la lutte contre les pollutions diffuses sur les captages d'eau potable prioritaires, la réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau, la réduction des pollutions urbaines et industrielles en particulier par temps de pluie, la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement dans le contexte de restructuration des compétences des collectivités, la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides, dont la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau. Il importe de poursuivre et de renforcer la mobilisation dans ces domaines en privilégiant les actions les plus « coût efficaces » pour l'atteinte du bon état des eaux.

Pour ce qui concerne les inondations, le développement important des programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) et des stratégies locales de gestion des risques d'inondations (SLGRI) montrent la pertinence des principes posés par le PGRI parmi lesquels : améliorer la prise en compte des risques d'inondation dans l'aménagement du territoire, augmenter la sécurité des populations exposées en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques, améliorer la prévision des crues et développer la conscience du risque.

Le SDAGE et le PGRI actuels méritent donc à notre sens d'être confortés et affinés dans leurs orientations et leurs préconisations, pour une mise en œuvre la plus efficace possible. Dans cet objectif, nous comptons sur votre contribution afin que les évolutions qui seront apportées à ces documents soient en prise avec les réalités de votre territoire.

Les DREAL du bassin et l'Agence de l'eau restent à votre disposition pour vous fournir les informations complémentaires qui vous seraient utiles. Toutes les réponses recueillies feront l'objet d'un traitement dont les suites données seront présentées au comité de bassin et mises à disposition sur Internet.

Nous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

**Le préfet coordonnateur du bassin
Rhône Méditerranée**

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales
Stéphane BOUILLON

Guy LÉVI

**Le président du comité de bassin
Rhône Méditerranée**

Martial SADDIER